

Waterloo, le 5 septembre 2006

A l'attention de **Monsieur Christian STEFFENS**
Comité Chenois

Monsieur,

Votre courriel m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je tiens à vous remercier ainsi que l'ensemble du Comité Chenois pour offrir un espace de discussion et de dialogue aux candidats aux élections communales.

Personnellement, je suis partisan de prises de positions politiques claires qui puissent être aisément comprises de tous. Cela étant, je dois bien avouer que les sujets évoqués nécessitent beaucoup de conditionnels parce qu'en matière d'urbanisme, la marge de manœuvre d'une Commune est assez limitée surtout pour les trois premiers points. Les dossiers que vous relevez nécessitent une étude de faits et de droits très poussée. A ce stade, je ne puis que me contenter de déclarations d'intentions.

1. L'urbanisation de la ZACC « Champs Rodange – Caraute » devra être admise par l'autorité communale en raison de l'urbanisation avoisinante et des possibilités de voies d'accès. C'est la directe conséquence de la Modification du CWATUP par le Ministre André ANTOINE (CdH). Si je suis élu, je devrai me contenter d'approuver une mise en œuvre provoquant un moindre mal parce que vous promettez le maintien de la zone en terre agricole n'est pas réaliste. Dans ce but, je plaide pour que la Commune de Waterloo profite de l'article 4 § 2 du Code Wallon (CWATUP) qui lui permet de mettre en œuvre « toute forme de publicité, d'information et de consultation » de la population. Concrètement, si je devenais Echevin en Charge, **je mettrai en place un règlement communal de Consultation Préalable de la Population (CPP) qui prévoit, en amont du dossier, avec un plan de masse et une esquisse de découpage de la zone, une information publique ou chaque riverain pourrait prendre connaissance du projet et formuler des alternatives. Cette CPP réclamerait l'analyse systématique d'une mise en œuvre et des alternatives proposées par un bureau agréé d'Etude des Incidences sur l'Environnement, avant même la procédure réglementaire classique de dépôt d'un projet.**
2. L'urbanisation de la ZACC « Triage Ste Gertrude » répond du même raisonnement que pour le « Champs Rodange – Caraute » à ceci près qu'aucun projet crédible n'a été envisagée depuis la modification du Code Wallon par le Ministre. La seule façon de **maintenir ce patrimoine en l'état** et de procéder à des mesures de classement et de faire acheter les terrains par la Commune.
3. L'urbanisation de la ZV de l'Abèche est interdite par la loi et ne peut être envisagée puisque **la zone est inscrite comme telle au plan de secteur** de Nivelles.
4. Sur la création de nouveaux lotissements, je ne peux pas vous donner d'avis dans la mesure où, comme élu, si une demande est introduite, il me faudra l'examiner avec toute **l'objectivité et la rigueur** qui s'imposent au moment du dépôt de la demande et relativement au dossier déposé.
5. Sur l'ouverture de nouvelles rues à l'intérieur d'îlots, au moins un ami de la liste MR à Waterloo n'y est pas favorable... pour ma part, je suis plus nuancé. Je m'interroge beaucoup sur l'agrément villageois des parcelles étroites et très longues et sur le potentiel des parcelles au cœur d'îlot. Cela dit, jusqu'à présent, je n'ai pas encore rencontré de projet architectural ou d'infrastructure très

convainquant pour l'aménagement des intérieurs d'îlots... pour moi, **c'est la qualité de vie et du cadre de vie qui doivent primer.**

6. Les constructions dans les zones de cours et jardins, sont un sujet controversé, pour moi, **c'est la qualité de vie et du cadre de vie qui doivent primer.**
7. Pour ce qui concerne la construction d'immeuble à appartements dans le « Chenois-Village », je n'y suis pas opposé parce qu'elle constitue **une chance de maintien des jeunes Chenoisiens au Chenois.** Mais c'est à dessein que j'utilise le mot village ! Les immeubles à appartements doivent **limiter strictement leur gabarit** afin de ne pas faire perdre au Chenois son caractère tellement apprécié.

En matière d'égout et d'égouttage, je suis intervenu dans le dossier du bassin d'orage « Champs Rodange » en 2001,2002 et 2003 comme collaborateur du Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, à la demande des riverains. Avec l'Echevin HANCQ, tous les aspects du projet de bassin ont été profondément revus pour en limiter les désagréments pour les riverains tout en maintenant l'efficacité du dispositif. D'un bassin, nous sommes passés à **trois bassins** dont un est sur le territoire communal de Rhode-St-Genèse les procédures administratives de lancement des travaux sont lancées.

Pour ce qui concerne l'aménagement des espaces publics et voiries du Chenois, je pense que les six dernières années ont montré des efforts considérables de la part de la Commune pour les aménagements publics. Ces efforts doivent être maintenus tout en maintenant le côté typique du Chenois avec ses pavés, ses rues étroites...

Un projet concret pour le Chenois : je souhaiterais, par ailleurs, qu'une **Commission communale** soit mise en place **pour examiner la faisabilité et les infrastructures nécessaires à la réimplantation d'un petit pôle commercial de proximité au Chenois** afin que les Chenoisiens les moins valides ou les moins motorisés puissent bénéficier de services de proximité sans devoir nécessairement rejoindre Mont-Saint-Pont ou le Centre de Waterloo.

Meilleurs sentiments,

Pierre PINTE
Conseiller communal
27^{ème} Candidat Liste MR

Chaussée Bara, 295
1410 WATERLOO
02/354.63.94
courriel@pierrepinte.be
www.pierrepinte.be